

## Non à la construction d'une nouvelle prison à Mazamet !

Nous exprimons notre ferme opposition au projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire à Mazamet souhaité par le député Jean Terlier et relayé par le maire de Mazamet qui cherche par tous les moyens un projet pour les 40 ha qu'il aurait dû s'abstenir de préempter. Le secteur de la Trille est un secteur agricole, y compris labellisé bio et n'est pas adapté pour recevoir un tel projet.

### POURQUOI CE PROJET EST INACCEPTABLE !

Le secteur de La Trille est très éloigné des **critères nécessaires à la construction d'une prison** indiqués par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), responsable du programme 15 000 places.

**Sur le plan sécuritaire, il est exigé :**

- Un terrain plan d'un seul tenant sans obstacle, cours d'eau ou possibilité de surplomb ;
- Un terrain d'une superficie d'une douzaine d'hectares, de forme plus ou moins rectangulaire (300m/400m) ;
- Un terrain permettant la construction des différents corps de bâtiments d'un centre pénitentiaire
- Proche de la localisation de forces de sécurité (gendarmerie/police), éloigné d'un terrain d'aviation ou d'un aérodrome ;
- En dehors d'une zone inondable, en dehors d'une zone SEVESO.

**Sur le plan fonctionnel, il est impératif :**

- Être desservi par un axe routier d'au moins 6 mètres de large ;
- Être raccordé à un réseau routier facilitant les mouvements des incarcérés, des personnels et des familles ;
- Être desservi par un réseau de transports collectifs (bus, train) ;
- Être connecté aux réseaux de distribution de l'eau, de l'électricité, de gaz et de télécommunication ;
- Être proche d'un tribunal de grande instance ;
- Être proche d'un établissement hospitalier ;
- Être dans un bassin de vie offrant des capacités d'hébergement et équipements de base au personnel pénitentiaire ;
- Sur le plan environnemental, il est conseillé d'être hors zones à forte valeur et sensibilité écologique.



### DES PROMESSES TROMPEUSES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET D'ÉCONOMIE...

Les chiffres annoncées par le maire sont faux. Isabelle LEROUX, maître de conférences en sciences économiques a réalisé une étude sur l'impact économique d'une implantation de prison dans une commune.

Extrait : « *Une prison n'est pas génératrice en soi d'impacts économiques et ne peut être assimilée à une entreprise qui viendrait s'installer sur une commune. En effet, la construction de la prison est confiée aux grands constructeurs nationaux ayant remporté l'appel d'offres et non pas aux entreprises de la commune. Les achats de biens alimentaires, petit matériel ou biens d'équipements transitent majoritairement par des centrales d'achat nationales et non pas par les infrastructures commerciales locales.* »

### UNE RÉPONSE DÉCALÉE DES BESOINS TERRITORIAUX !

Mazamet mérite des projets d'avenir pour ses habitants : emploi durable, transition écologique, services publics de proximité, culture, santé, tourisme. Un établissement pénitentiaire ne répond pas à ces horizons : il participe plutôt à la stigmatisation d'un territoire.

Nous croyons qu'un développement économique respectueux du cadre de vie à Mazamet est possible et souhaitable pour l'avenir. Nous soutenons les projets créateurs d'emplois pour nos enfants et qui garantissent la qualité de vie à Mazamet.